

Décision

Générale

colonial

Décision n° 344 nommant provisoirement M. l'Administrateur-Adjoint Le Carro, Chef du 1er bureau du Secrétariat Général.

n° 344

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 septembre 1914

Numéro JO
n° 215 du 30/09/1914

Date du numéro
30 septembre 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le retour dans la colonie à la date de ce jour de M. Le Carro, Administrateur-Adjoint de 3ème classe des Colonies

Vu les nécessités du service ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- M. Le Carro, Administrateur Adjoint de 3ème classe est nommé provisoirement chef du 1er bureau du Secrétariat Général et remplira, en 1 cette qualité, les fonctions d'Officier de l'État-Civil. Art. 2
- M. Le Carro recevra l'indemnité de frais de bureau prévue par les règlements en vigueur. Art.3 .—Le présent décision sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand DELTEL.